

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
« DEFENTE »**

CAPITAL SOCIAL : 16.000,00 €

**SIEGE SOCIAL : 3, RUE DU COMMANDEMENT UNIQUE
80600 DOULLENS**

320.302.300 RCS AMIENS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR L'ACTIONNAIRE UNIQUE

EN DATE DU 27 AVRIL 2024

Le vingt-sept avril deux mille vingt-quatre, au siège social sis à DOULLENS (Somme) - 3, rue du Commandement Unique,

Madame Ludivine PENIN, actionnaire unique, personne physique, et, par ailleurs, seule représentante légale en exercice de la Société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée « HOLDING PENIN », identifiée auprès de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS (Somme), sous le numéro 982.531.360,

Actionnaire unique, personne morale, titulaire de la pleine-propriété de l'ensemble des mille (1.000) actions composant le capital de la Société dénommée « DEFENTE », dont Madame Ludivine PENIN est par ailleurs, l'unique représentante légale en exercice, personne physique,

A pris les décisions suivantes :

- **MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE,**
- **MISE A JOUR CONSECUTIVE DE L'ARTICLE TROIS (3) DES STATUTS DE LA SOCIETE,**
- **DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES.**

PREMIERE DECISION : MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

Madame Ludivine PENIN, agissant en qualité d'unique représentante légale en exercice de la Société dénommée « HOLDING PENIN », actionnaire unique, personne morale, de la Société, décide de modifier la dénomination sociale, laquelle sera, à compter de ce jour, la suivante :

« A LA CONFIANCE »

L'article trois (3) des statuts sera consécutivement mis à jour.

DEUXIEME DECISION : MISE A JOUR CONSECUTIVE DE L'ARTICLE TROIS (3) DES STATUTS DE LA SOCIETE

Consécutivement à l'adoption de la décision qui précède, Madame Ludivine PENIN, agissant en qualité d'unique représentante légale en exercice de la Société dénommée « HOLDING PENIN », actionnaire unique, personne morale, de la Société, décide de procéder à la modification de l'article trois (3) des statuts de la Société, comme suit :

Aux termes du procès-verbal des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 27 avril 2024, l'article trois (3) des statuts de la Société est modifié comme suit :

ARTICLE 3 - DENOMINATION

La dénomination sociale est :

« A LA CONFIANCE »

Le reste de l'article est inchangé.

TROISIEME DECISION : DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Madame Ludivine PENIN, agissant en qualité d'unique représentante légale en exercice de la Société dénommée « HOLDING PENIN », actionnaire unique, personne morale, de la Société, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales rendues nécessaires par suite de l'adoption des décisions qui précèdent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et il est, en conséquence, procédé aux déclarations d'usage.

FRAIS

Les frais, droits et émoluments des présentes seront supportés par la Société, qui s'y oblige expressément.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, Madame Ludivine PENIN, agissant en qualité d'unique représentante légale en exercice de la Société dénommée « HOLDING PENIN », actionnaire unique, personne morale, de la Société, fait, en tant que de besoin, élection de domicile au siège social, fixé à DOULLENS (Somme) - 3, rue du Commandement Unique.

SIGNIFICATION

Avant de clore la présente prise de décisions, il est précisé que la modification présentement actée, intervenant dans le fonctionnement de la Société, fera l'objet du dépôt, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS (Somme), d'un exemplaire original du présent procès-verbal, outre un exemplaire, certifié conforme par la présidence de la Société, d'un exemplaire des statuts dûment mis à jour.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Madame Ludivine PENIN, agissant tant en qualité d'unique représentante légale en exercice de la Société dénommée « HOLDING PENIN », actionnaire unique, personne morale, de la Société nouvellement dénommée « A LA CONFIANCE ».

Fait à **DOULLENS**

Le **27 avril 2024**

En un (1) exemplaire unique.

De convention expresse valant convention sur la preuve, la soussignée a convenu de signer électroniquement le présent procès-verbal en conformité avec les dispositions visées par les articles 1366 et suivants du Code civil, et ce par le biais du service Docusign. Elle s'accorde, de fait, à reconnaître à cette signature électronique une valeur identique à la signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal par le service Docusign.

La Société dénommée « HOLDING PENIN » Représentée par Madame Ludivine PENIN, agissant en qualité d'unique représentante légale en exercice de la Société, dûment habilitée à cet effet par les statuts de la Société	
---	--